

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

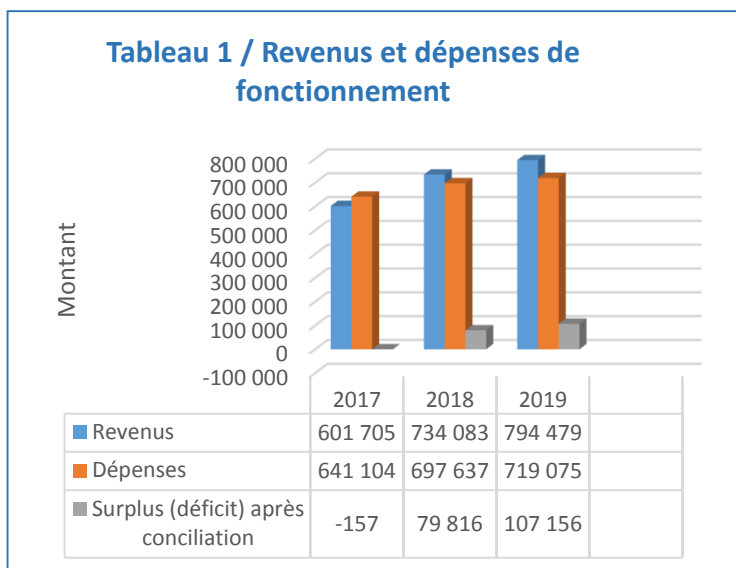
Chers collègues membres du conseil,
Chers citoyennes et citoyens de la municipalité de Saint-Athanase,
Mesdames et messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal* et de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les faits saillants du rapport financier de notre municipalité et du rapport du vérificateur externe, ainsi que celui relatif aux salaires des élus pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019. Ce rapport, qui reflète le portrait financier de la municipalité pour l'année 2019, sera déposé et donc disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité à www.saint-athanase.com et je vous invite à en prendre connaissance.

Les informations qui vous sont soumises proviennent du *Sommaire de l'information financière consolidée pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019* déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Ce sommaire est établi à partir des données que l'on retrouve dans le *Rapport financier 2019 consolidé* de notre vérificateur externe, la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

Le rapport est sans réserve. La Municipalité est en excellente santé financière. Les finances de la Municipalité sont très bien contrôlées et, pour une deuxième année consécutive, il y a un surplus de fonctionnement qui se chiffre à 107 156 \$ pour l'année financière 2019, comparativement à 79 816 \$ pour l'année 2018 soit une hausse de 34%.

1) Les revenus et les dépenses de fonctionnement



Comme l'indique le **Tableau 1**, l'on note une augmentation de 8%, par rapport à 2018, des revenus que retire la Municipalité comme, à titre d'exemples, les taxes municipales, les compensations tenant lieu de taxes, les subventions reçues, etc. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles ont augmenté de 3% par rapport à l'année passée. Ainsi, après conciliation, les surplus engendrés par la Municipalité ont augmenté cette année de 34% par rapport à 2018.

Tel que mentionné précédemment, les **revenus de fonctionnement** de la Municipalité ont augmenté de 8% en 2019 par rapport à l'année financière 2018. Plus en détails, comme l'indique le **Tableau 2**, l'on note une hausse de 5% des revenus de taxes foncières, de 7% des transferts (péréquation, subventions pour l'entretien du réseau routiers, programme TECQ, etc.), tandis que le montant des compensations tenant lieu de taxes (école, bureau de poste, etc.) est stable par rapport à 2018. À noter une hausse substantielle des revenus de l'ordre de 59% par rapport à 2018 dans la catégorie « *Autres* » où l'on retrouve les montants reçus à titre de redevances de la MRC (carrières sablières, parc éoliens, etc.) et des droits de mutation immobilière imposés par la Municipalité.

Tableau 2 / Revenus de fonctionnement

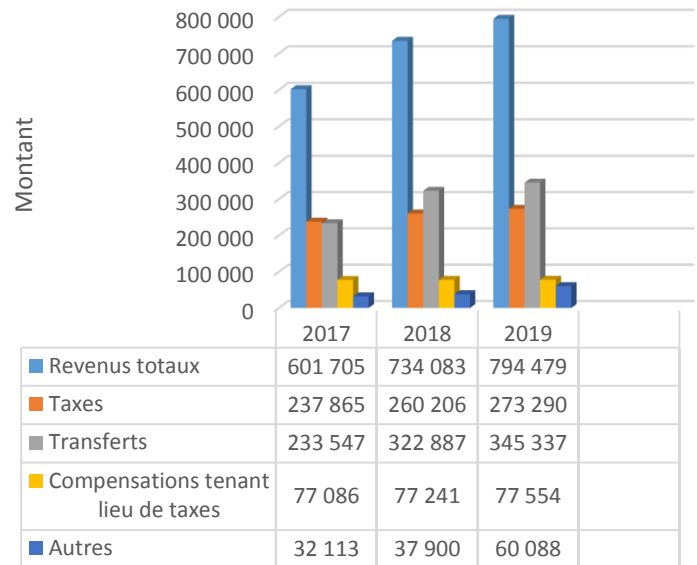
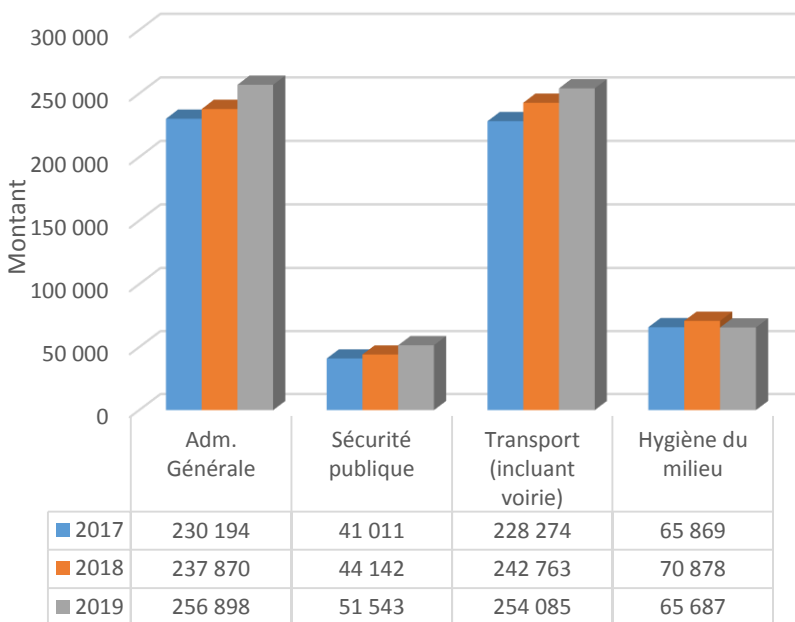


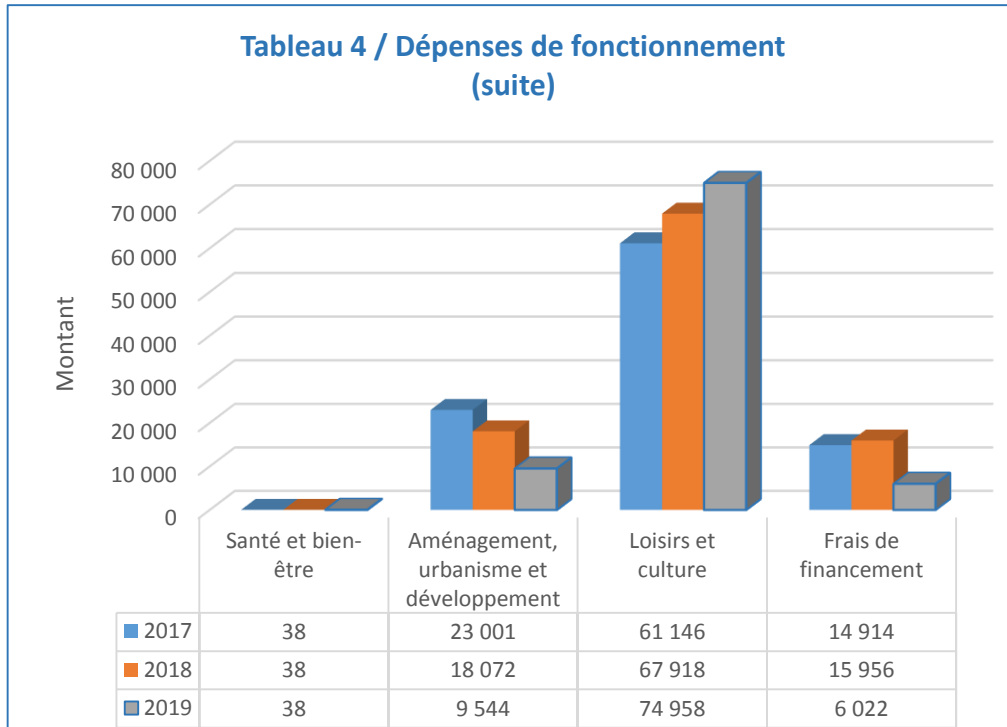
Tableau 3 / Dépenses de fonctionnement



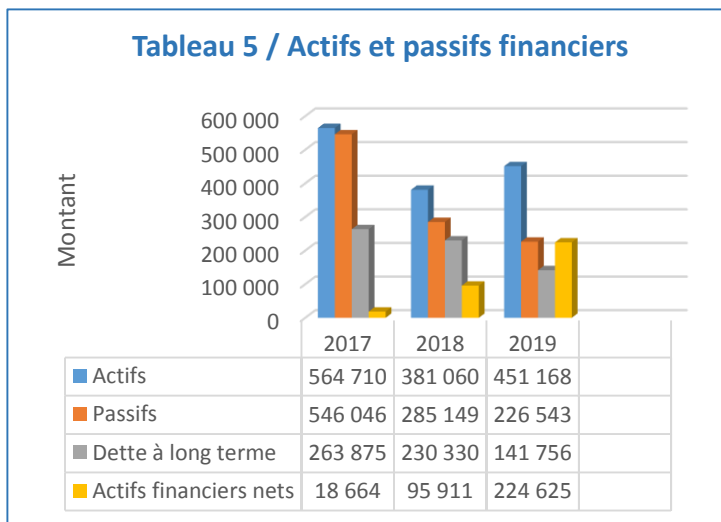
Les **dépenses de fonctionnement** de la Municipalité ont subi une augmentation de 3% par rapport à l'année financière 2018. Plus en détails, comme l'indique les **Tableaux 3 et 4**, les dépenses ont augmenté, en général, au même rythme que le taux d'indice des prix à la consommation.

Cependant, il est à noter une baisse significative des dépenses liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au développement de l'ordre de 47% (voir **Tableau 4**) due à la décision de la Municipalité en 2019 de confier le dossier d'urbanisme à la direction générale de la Municipalité au lieu d'engager un consultant externe comme par les années passées.

De plus, à noter une baisse des frais de financement de l'ordre de 62% (voir **Tableau 4**) due au remboursement, à la fin de 2018, d'une part importante de la dette de la Municipalité ce qui occasionné un impact majeur sur les frais de financement de la dette de la Municipalité pour l'année 2019.



2) Les actifs et les passifs



Comme l'indique le **Tableau 5**, les **actifs financiers nets** de la Municipalité ont augmenté de 134% par rapport à l'année 2018.

Cette augmentation est le résultat, entre autres, du remboursement d'une partie importante de la dette de la Municipalité à la fin de l'exercice financier 2018 au montant de 229 675.47 \$, ainsi qu'à l'addition d'un excédent de fonctionnement non affecté au montant de 198 046 \$ pour l'année financière 2019.

Ainsi, en résumé, les **actifs financiers** (trésorerie) de la Municipalité ont augmenté de 18% pour l'année financière 2019, tandis que les **passifs**, incluant la dette à long terme de la Municipalité, ont subi une diminution de 21%.

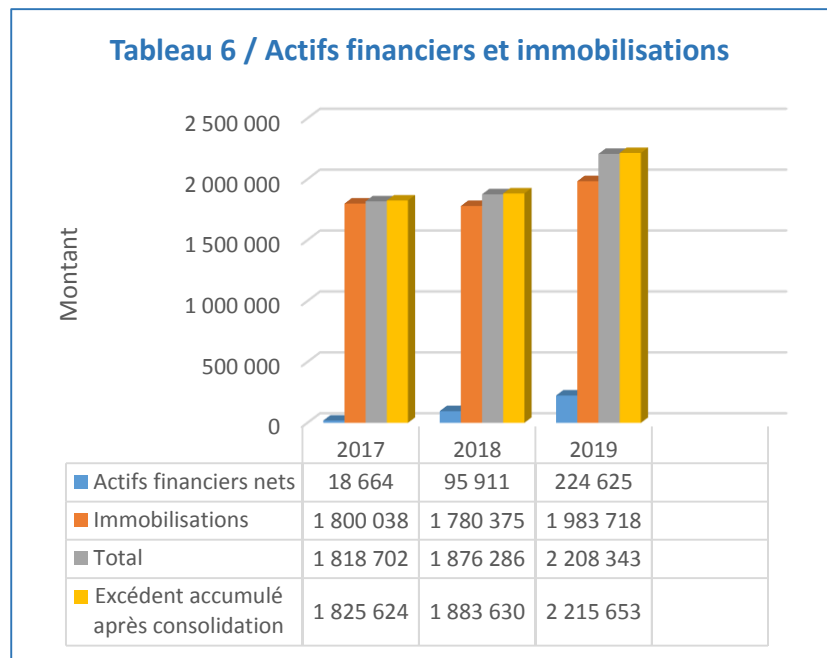
Il est à noter que la **dette à long terme** de la Municipalité est en constante décroissance. Elle se chiffre à la somme de 141 756 \$ pour l'année 2019, soit une baisse de 38% par rapport à l'année financière 2018.

Le **Tableau 6** fait le bilan du total des **actifs financiers nets** et des **immobilisations** de la Municipalité, total qui a augmenté de 18% par rapport à l'année financière 2018.

Plus en détails, en comparaison avec l'année financière 2018, les **actifs financiers nets** de la Municipalité ont augmenté d'un pourcentage significatif de 134% et ce, suite au remboursement d'une partie importante de la dette à long terme et à une augmentation de diverses subventions octroyées à la Municipalité au cours de l'année financière 2019.

Pour 2019, les **immobilisations** ont augmenté de 11%.

Quant au total de l'**excédent accumulé**, après conciliation à des fins fiscales, l'on note une augmentation de 18% par rapport à l'exercice financier 2018.

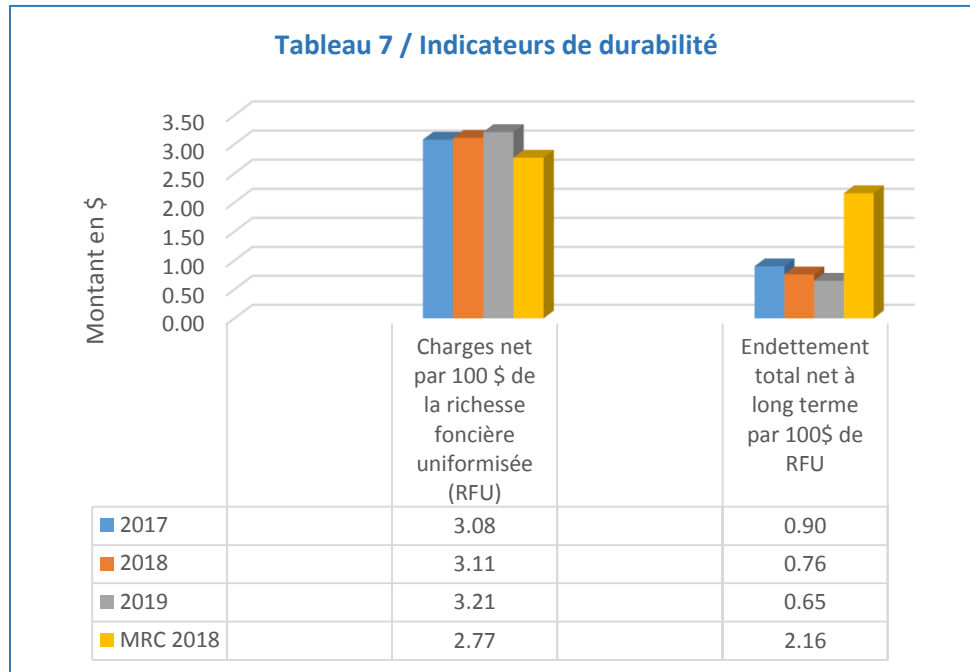


3) Les indicateurs pour évaluer l'état des finances de la Municipalité

Plusieurs indicateurs permettent d'évaluer, sommairement, l'état des finances de la municipalité en termes de **durabilité**, de **flexibilité** et de **vulnérabilité**.

3.1 Les indicateurs de durabilité

Il s'agit de la mesure qui détermine si la Municipalité peut s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître, en termes relatifs, du fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal des citoyens.

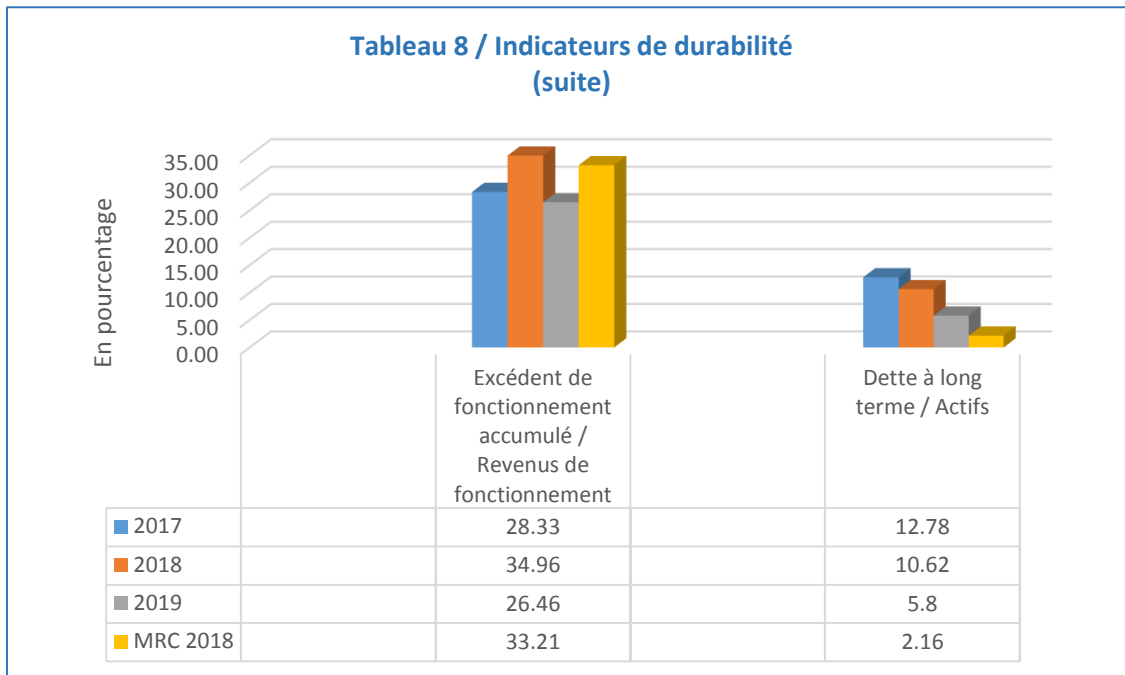


Les **charges nettes par 100 \$ de la richesse foncière uniformisée (RFU)** permettent d’observer la tendance des dépenses nettes de la Municipalité par rapport à la croissance de l’économie locale. Pour l’année financière 2019, l’on observe une légère augmentation de 3.2% de cet indicateur par rapport à 2018. Comme cette progression est loin d’être significative, le risque que la Municipalité ne puisse s’acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître son fardeau de la dette ou le fardeau fiscal des citoyens est faible.

À noter que, selon les dernières données disponibles pour l’exercice financier 2018 de la MRC de Témiscouata, le taux de la Municipalité était alors supérieur de 12% de celui de l’ensemble des municipalités compris dans la MRC. Cette tendance pourrait être similaire pour l’année financière 2019.

L’endettement total net à long terme par 100 \$ de la richesse foncière uniformisée (RFU) permet de mesurer l’endettement total net à long terme de la Municipalité en proportion de sa richesse foncière uniformisée. Depuis l’année 2018, l’on note une diminution significative de cet indicateur, ce qui démontre que l’endettement de la Municipalité fait peser un fardeau de moins en moins lourd sur les finances de la Municipalité.

Fait à noter, toujours selon les dernières données disponibles pour l’exercice financier 2018 de la MRC de Témiscouata, le taux d’endettement de la Municipalité est inférieur de façon significative de celui de l’ensemble des municipalités compris dans la MRC. Cette tendance pourrait se maintenir pour l’année financière 2019.



Quant à l'indicateur de l'**excédent de fonctionnement accumulé** comparé aux **revenus de fonctionnement**, il représente la mesure dans laquelle les revenus annuels de la Municipalité, présents et antérieurs, ont été suffisants ou non pour couvrir le coût annuel de la prestation de services pour les citoyens.

Pour l'année financière 2019, l'on observe une diminution de cet indicateur par rapport à l'année 2018 et de plus, le taux est relativement bas ce qui indique que les revenus annuels de la Municipalité sont nettement suffisants pour couvrir le coût annuel de la prestation de services pour les citoyens.

Fait à noter, toujours selon les dernières données disponibles pour l'exercice financier 2018 de la MRC de Témiscouata, le taux d'endettement de la Municipalité est inférieur de façon appréciable de celui de l'ensemble des municipalités comprises dans la MRC. Cette tendance pourrait se maintenir pour l'année financière 2019.

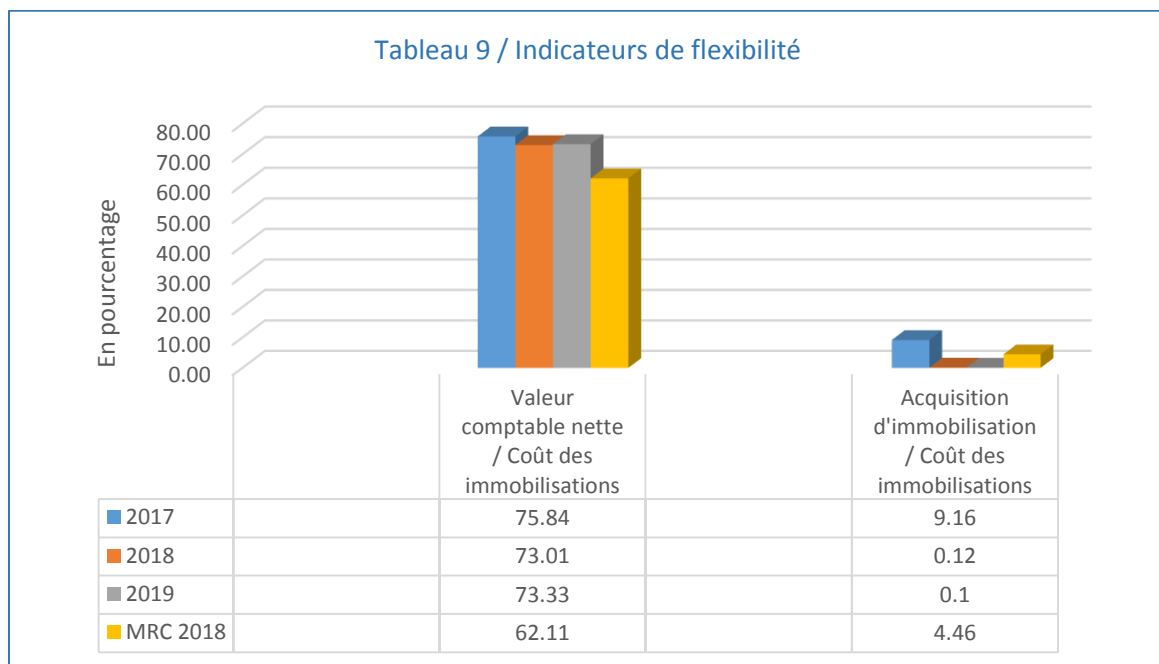
L'indicateur relatif à la **dettes à long terme** comparée aux **actifs** de la Municipalité illustre la mesure dans laquelle la Municipalité finance ses actifs par emprunt.

Pour l'année financière 2019, l'on observe une diminution significative de cet indicateur par rapport à l'année 2018 et de plus, le taux est relativement bas ce qui indique que des ressources financières sont disponibles pour le financement d'opérations futures.

Fait à noter, toujours selon les dernières données disponibles pour l'exercice financier 2018 de la MRC de Témiscouata, le taux d'endettement de la Municipalité est cependant supérieur de celui de l'ensemble des municipalités compris dans la MRC. Cette tendance pourrait se maintenir pour l'année financière 2019.

3.2 Les indicateurs de flexibilité

Il s'agit de la mesure dans laquelle la Municipalité peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures.



L'indicateur concernant la **valeur comptable nette** comparée au **coût des immobilisations** nous donne une indication sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles qui permettent à la Municipalité de fournir ses produits et services.

Pour l'année financière 2019, l'on observe une légère augmentation de cet indicateur par rapport à l'année 2018 ce qui diminue le risque lié à la flexibilité de la Municipalité en maintenant, de manière constante, les indicateurs de coûts futurs envisageables pour la réparation ou le remplacement des immobilisations de la Municipalité.

À noter, toujours selon les dernières données disponibles pour l'exercice financier 2018 de la MRC de Témiscouata, le taux de la Municipalité est cependant supérieur de celui de l'ensemble des municipalités compris dans la MRC. Cette tendance pourrait se maintenir pour l'année financière 2019.

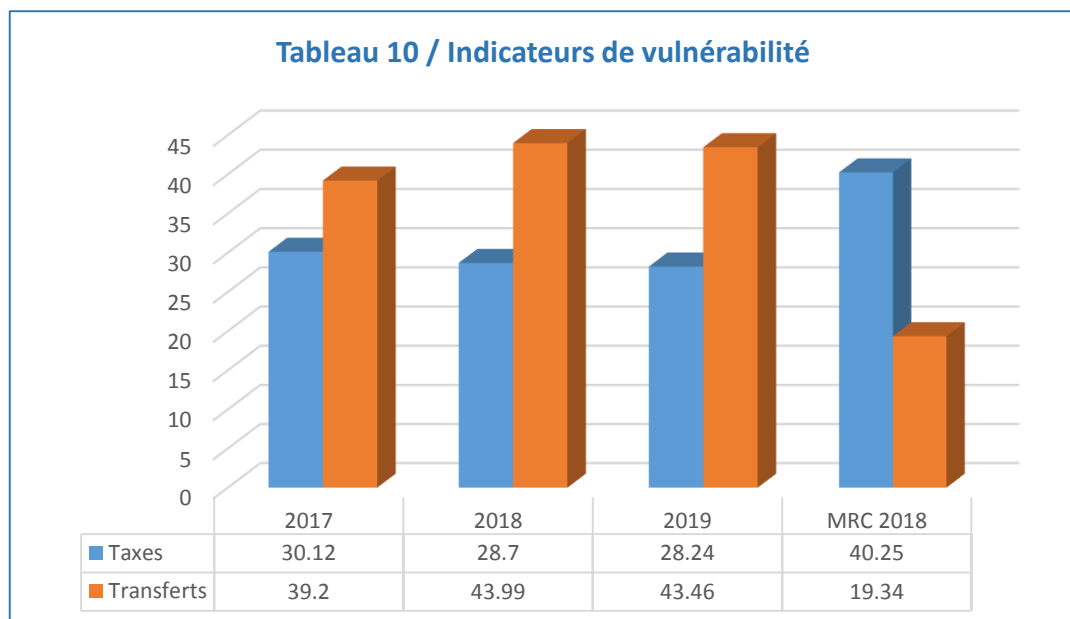
Toujours en référence au [Tableau 9](#), l'indicateur concernant l'**acquisition d'immobilisation** comparée au **coût des immobilisations** nous donne une illustration de la mesure dans laquelle la Municipalité peut maintenir, améliorer ou renouveler ses immobilisations.

Pour l'année financière 2019, l'on observe un indicateur plutôt bas, presque similaire à celui de l'année 2018, ce qui illustre que la Municipalité utilise les actifs qu'elle détient déjà pour maintenir, améliorer ou renouveler ses immobilisations.

Toujours selon les dernières données disponibles pour l'exercice financier 2018 de la MRC de Témiscouata, le taux de la Municipalité est cependant nettement inférieur de celui de l'ensemble des municipalités compris dans la MRC. Cette tendance pourrait se maintenir pour l'année financière 2019.

3.3 Les indicateurs de vulnérabilité

Il s'agit de la mesure dans laquelle la Municipalité dépend des sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence comme, à titre d'exemples, la péréquation, les subventions gouvernementales, les redevances de la MRC de Témiscouata, etc.



Comme l'indique le [Tableau 10](#), la Municipalité dépend fortement du transfert de sources monétaires extérieures pour l'équilibre de ses finances et ce, comparé aux revenus qu'elle retire de la perception de la taxe foncière auprès des citoyens.

Cette tendance se maintient pour l'année financière 2019 où l'on observe un taux de 43,46% de revenus de transfert comparativement à un taux de 28,24% de la taxe foncière.

Toujours selon les dernières données disponibles pour l'exercice financier 2018 de la MRC de Témiscouata, le taux de la Municipalité est nettement supérieur à celui de l'ensemble des municipalités compris dans la MRC où l'on note un taux de 19,34% de revenus de transfert comparativement à un taux de 40,25% de la taxe foncière. Cette tendance pourrait se maintenir pour l'année financière 2019, ce qui démontre clairement que les finances de la Municipalité sont constamment assujettis aux sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

4) La rémunération des élus

Pour l'exercice financier 2019, la rémunération des élu(e)s est la suivante :

	Rémunération (salaire net)	Allocation de dépenses
Maire : André Saint-Pierre	10 606	3 724
Conseillers(ères) : Chantale Alain	1 532	766
Dilan Dumont	1 423	711
Claude Patry (depuis juin 2019)	547	274
Pierre Després	1 532	766
Andrée Lebel	1 532	766
Denis Patry	1 532	766

5) Conclusion

En terminant, après analyse du rapport financier pour l'exercice financier 2019 de la Municipalité, je ne peux que conclure en disant que la Municipalité est en excellente santé financière.

Je profite donc de cette occasion pour remercier mes collègues, les conseillères et conseillers municipaux pour le travail accompli tout au cours de l'année 2019 et qui se poursuit. Comme vous le constaterez à la lecture des données du rapport financier 2019, notre but premier et notre souci constant est d'assurer une saine gestion des deniers publics que vous nous confiez et ce, dans un objectif de développement et d'une bonne qualité de vie pour la communauté athanasoise. Notre but est également de s'assurer constamment que les services offerts par la municipalité répondent aux besoins des citoyennes et citoyens de Saint-Athanase.

Je tiens également à souligner le travail exceptionnel accompli par la direction générale de la municipalité et l'équipe des employés municipaux. Ce sont eux qui ont la responsabilité de mettre en place les initiatives de votre conseil et même, souvent, de les proposer. Ils font un travail remarquable dans un souci constant du bien-être et de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de Saint-Athanase.

André Saint-Pierre, maire
ce 9 juin 2020